

Point de vue

Le registre des armes à feu est un bon investissement

Les récents débats politiques entourant le contrôle des armes ont surtout visé la criminalité et les armes de poing. Or, la plupart des décès liés aux armes à feu sont des suicides, et celles qui tuent le plus sont des carabines et des fusils de chasse.

Ces tragédies surviennent lorsque des citoyens jadis respectueux des lois deviennent violents ou suicidaires, souvent de manière impulsive ou sous l'influence de l'alcool, lorsqu'ils traversent une période difficile telle qu'une rupture ou une perte d'emploi. Quand les armes sont facilement accessibles au cœur d'un drame conjugal, les risques de faire plusieurs victimes auxquelles s'ajoute un suicide sont beaucoup plus élevés.

IMPACTS POSITIFS DE LA LOI

Depuis la dernière vague de réformes législatives, nous pouvons noter des résultats encourageants. À l'échelle du Canada, il y a eu 818 décès liés aux armes à feu en 2005, ce qui représente une baisse de 43 % depuis 1991. (Au Québec, la baisse est encore plus prononcée : de

400 décès en 1991 à 211 en 2007, une baisse de près de la moitié) Les meurtres par balles ont diminué de 88 à 27, une incroyable réduction de 70 %. Enfin, le nombre de suicide par arme à feu au Canada a diminué de 64 % en neuf ans (de 329 en 1995 à 121 en 2005), sans indice de substitution avec d'autres moyens.

PERMIS DE POSSESSION ET ENREGISTREMENT

Cette réduction des décès par balles est sans aucun doute liée aux nouveaux contrôles. Le dépistage des candidats aux permis de possession contribue à réduire les risques qu'une personne dangereuse ou suicidaire ait accès aux armes à feu. Le renouvellement systématique de ces permis représente une composante fondamentale du processus d'évaluation des risques. En effet, plus de 22 523 permis ont été refusés ou révoqués entre 1999 et 2008 à des individus considérés à risque.

Puisqu'il permet de retracer les armes à leur dernier propriétaire légal, l'enregistrement aide à prévenir les ventes ou «prêts» illégaux à des indivi-

us sans permis (et potentiellement dangereux). De plus, les propriétaires d'armes sont davantage portés à les entreposer de façon sécuritaire, selon la loi. L'enregistrement permet également aux autorités policières de retirer temporairement les armes à feu des foyers où les risques de suicide ou de violence sont élevés.

LA PRÉVENTION EST UNE PRIORITÉ

En tant que professionnels de la santé, nous sommes conscients de l'importance d'investir dans la prévention. Notre travail quotidien nous rappelle constamment les dangers réels associés à tous les types d'armes. C'est pourquoi nous prenons position contre le projet de loi C-391, la législation présentement à l'étude par la Chambre des communes qui vise l'abolition du registre des armes d'épaule.

Lettre signée par plus de 60 organisations et experts en santé et en prévention du suicide

Le texte complet est disponible au <http://www.aspq.org/DL/Declarationfr.pdf>